

*Question présentée par la députée :
M^{me} Delphine Klopfenstein Broggin*

Date de dépôt : 20 septembre 2018

Question écrite urgente

Comment le Conseil d'Etat compte-t-il intégrer la mobilité douce dans le réaménagement de la route de Suisse à Versoix ?

Le 8 mai 2017, l'ex-département de l'environnement des transports et de l'agriculture (DETA) et la commune de Versoix rendaient public le projet de requalification de la route de Suisse à Versoix. Il était dit clairement que « la transformation de la route de Suisse allait permettre de pacifier le trafic automobile au cœur de Versoix, d'aménager des pistes cyclables en continu sur la majorité de la route et des espaces de qualité pour les piétons. Ce projet s'inscrivait ainsi parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, plébiscitée par les Genevois en juin 2016. »

Considérant aussi :

- la déclaration récente du ministre des transports en faveur d'aménagements cyclables continus et sans interruption ;
- l'identification de l'axe de la route de Suisse comme prioritaire dans le plan directeur de la mobilité douce (voir PL 11691) ;
- l'importance de consulter les milieux concernés et intéressés, voir QUE connexe du député Wavre sur la planification des aménagements routiers et cyclables rive droite,

comment le Conseil d'Etat entend-il poursuivre les travaux sur la route de Suisse dans la commune de Versoix ?

- ***Le Conseil d'Etat prévoit-il des pistes cyclables continues entre la rue de l'Industrie et la route des Fayards, profitant de la reconstruction complète de la chaussée et la réfection du pont de la Versoix ?***

- *Conformément à la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée et au classement de Versoix en zone 2, le Conseil d'Etat prévoit-il le passage en zone 30 km/h sur l'ensemble de la traversée de Versoix ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'améliorer les aménagements vélo-piéton à la sortie de Versoix côté Mies ?*

Après une première année de travaux et la réalisation d'un premier tronçon à la sortie de Versoix côté Mies, le résultat est malheureusement peu satisfaisant : espaces communs vélo-piéton sans aucun marquage, plantation d'arbres rétrécissant l'espace vélo-piéton déjà très étroit, revêtement au sol peu approprié, places de parking en nombre.

En vous remerciant d'avance des réponses que vous apporterez à mes questions.